

Assemblée communale ordinaire, lundi 7 octobre 2013, à 20h15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Pierre Meusy, président
 Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 33 du 25 septembre 2013 et par circulaire tous-ménages du même jour.

Monsieur Pascal HÄNNI, conseiller communal, est absent. Tous les autres membres du Conseil communal sont présents. Trente et un citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le Président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes présentes. Il salue également la présence de Messieurs Vincent EGGENSCHWILER et Gérard METILLE, membres du comité du projet de rapprochement des communes de « Delémont et sa couronne ».

Puis, il propose Monsieur Antonio DOMINGUEZ, qui est nommé tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateur.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est accepté comme suit :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 1^{er} juillet 2013 publié sur le site de la commune, www.develier.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal ;
2. Information sur le projet de rapprochement des communes de « Delémont et sa couronne », avec la présence de membres du comité de rapprochement ;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 50'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation de travaux d'entretien urgents dans les cours d'eau La Betteratte, La Pran et la Fenatte ;
4. Discuter et voter la création d'un poste administratif à un taux de 50%, relatif à la collaboration avec la commune de Bourrignon et pris en charge entièrement par cette dernière ;
5. Divers et imprévus

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 1er juillet 2013 n'a pas pu être publié sur le site internet de la Commune pour des raisons techniques. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Information sur le projet de rapprochement des communes de « Delémont et sa couronne », avec la présence de membres du comité de rapprochement

Monsieur le Président salue la présence de Messieurs Vincent EGGENSCHWYLER et Gérard METILLE, membre du comité du projet de rapprochement des communes de « Delémont et sa couronne » venus présenter ce projet. Monsieur Christophe RIAT en présente très brièvement les enjeux. Ensuite, Monsieur le Président donne la parole aux personnes invitées.

Monsieur Vincent EGGENSCHWYLER remercie les Autorités communales de Develier pour leur invitation et sans autre débute son intervention en présentant les objectifs généraux de ce projet de rapprochement. Il s'agit d'un regroupement de treize communes du district de Delémont représentant environ 21'000 habitants. Les communes suivantes composent ce rapprochement :

- Delémont, Courrendlin, Vellerat, Rebeuvelier, Courtételle, Châtillon, Rossemaison, Mettembert, Movelier, Ederswiler, Pleigne, Bourrignon et Develier.

Ce projet est le plus important au niveau cantonal. Les premières discussions ont eu lieu en 2009 et le lancement du projet proprement dit s'est fait en 2011 avec l'étude de faisabilité qui a été présentée publiquement à la fin de l'année 2012. Cette étude fait ressortir quatre positionnements stratégiques pour les communes :

- Statu quo
- Renforcement des coopérations intercommunales
- Fusions d'opportunité ou de proximité
- Fusion des 13 communes

Chaque conseil communal concerné doit se prononcer jusqu'à fin novembre pour l'une de ces solutions ci-dessus. Pour ce faire, une consultation a été lancée par le comité. Monsieur Gérard METILLE en explique les enjeux. Le but principal est de savoir quelles seront les communes qui resteront partie prenante du projet à la fin de cette consultation. Si une commune décide de continuer dans le projet, elle ne sera liée à ce projet que si elle signe la future convention. Tant qu'elle n'aura pas signé la convention, elle peut se retirer du projet.

Monsieur Vincent EGGENSCHWILER reprend la parole pour présenter la structure des communes concernées par ce projet. Le point le plus important est le poids de la commune de Delémont dans ce projet. La population delémontaine représente le 56% de la population totale des treize communes. Si on y ajoute les communes de Courrendlin, Courtételle et Develier, cela représente plus du 80% du bassin de population concerné. Afin de ne pas donner à la commune de Delémont les pleins pouvoirs dans ce projet, il a été prévu, dans le cadre de l'aspect institutionnel, de définir un mode d'élection des membres du législatif et de l'exécutif qui assure la meilleure représentation possible des communes tout en respectant la loi et la jurisprudence. Ainsi, l'étude de ce point a débouché sur les propositions suivantes :

- Création d'un conseil général de 41 membres
- Création d'un conseil communal de 7 membres
- 4 cercles électoraux, avec pour chaque cercle un préciput de 3 sièges pour le Conseil général et d'un siège pour le Conseil communal.

Ce système de cercles électoraux et de préciput, Delémont permet d'éviter que Delémont détienne la majorité, tant au Conseil général qu'au Conseil communal.

Monsieur Gérard METILLE présente ensuite le projet sous l'angle de l'administration. L'objectif est de mettre en place une administration efficace et efficiente, basée sur l'organigramme de la Commune de Delémont. A ce titre, les intervenants rendent attentifs à la nécessité de mener une politique intelligente des ressources humaines, en particulier en prenant en compte ce projet dans la gestion des effectifs administratifs, notamment lors de remplacement de collaborateurs. Au niveau de l'école, il est prévu de créer un unique cercle scolaire, divisé en 4 sous-cercles pour les écoles enfantines et primaires, et en 2 sous-cercles pour le niveau secondaire.

L'aspect financier de ce projet a été étudié par Monsieur Jean-Baptiste BEURET, absent ce jour. C'est Monsieur Vincent EGGENSCHWILER qui le présente. Dans l'ensemble, la situation, au niveau financier, est plutôt jugée comme moyenne pour les communes. Plusieurs petites communes dépendent fortement de la péréquation financière. La quotité moyenne pondérée donne un résultat de 1.97. L'hypothèse posée est d'avoir une quotité d'impôts de 1.95 pour la commune unique.

Pour conclure, Monsieur Michel EGGENSCHWILER rappelle le calendrier du projet :

- Consultation dans les communes jusqu'à fin novembre ;
- Etude de détail en 2014 et 2015
- Votation à fin 2015 ?

Il rappelle encore une fois que toutes ces études doivent encore être revues dans le détail et que beaucoup de choses pourraient changer selon le nombre de communes intéressées à poursuivre ce projet.

La présentation étant terminée, la discussion est ouverte.

Monsieur le Président remercie très chaleureusement les orateurs pour leur présentation détaillée.

Monsieur Joseph Boinay demande pourquoi le projet ne contient que treize communes. Il lui est répondu que ce sont les communes du district de Delémont qui ne faisaient pas partie, en 2011, d'un projet de fusion (Haute-Sorne, Val-Terbi).

Monsieur Edgar Schaffner souhaite savoir si l'identité du village est conservée en cas de fusion. Oui, chaque village gardera son nom.

Monsieur Edgar Schaffner interpelle les intervenants au sujet des droits politiques des citoyens. Est-ce que les habitants d'un village pourront se défendre contre un projet de la grande commune ?

Oui, un système de référendum ou d'initiative sera prévu dans le projet de convention.

Monsieur Jean-Claude VEYA souhaite connaître le destin des bourgeoisies dans la grande commune.

Pour les bourgeoisies indépendantes, il n'y aura aucun changement. Pour les communes mixtes, la collaboration resterait la même mais avec la grande commune. Pour ce qui est de l'origine, elle passe directement avec le nom de la nouvelle commune. Selon les intervenants, il est question de mentionner l'origine première à la suite du nom de la nouvelle commune. Exemple :

- *Originaire de « Delémont et sa couronne » et Develier.*

Monsieur Antonio Dominguez aimerait savoir si le fait de créer une grande commune va engendrer des fermetures de classes. Selon lui c'est une information importante, plus que le classement de la péréquation financière.

A l'heure actuelle, et selon le calcul du Service de l'enseignement, le nombre de classe qui devront être fermées dans cinq ans est de sept, avec ou sans fusion.

Monsieur Edgar SCHAFFNER précise que la fermeture de l'école est une décision de l'Assemblée communale. Le Service de l'enseignement peut demander un regroupement. Selon lui il est dangereux de laisser entendre que la nouvelle commune va diriger l'école en ayant pour but d'optimiser, voire de rassembler les écoles dans les grands villages, avec le danger de fermer les écoles des petits villages.

Selon les orateurs, cela n'est pas le but du projet.

Monsieur Joseph Boinay souhaite savoir si ce projet n'est pas trop grand aux yeux du Canton. Le Canton n'a pas de craintes spéciales vis-à-vis de ce projet.

Monsieur Denis RONDEZ précise que cette nouvelle commune ne serait qu'une commune de 20'000 habitants, encore petite au niveau suisse.

Monsieur Vincent EGGENSCHWILER précise également que dans la plupart des communes intéressées à ce projet, les dernières élections ont été tacites. Cela démontre la difficulté de trouver des personnes prêtes à s'investir dans une charge publique.

Monsieur Jean-Pierre MEUSY mentionne que des fusions réussies ont vu le jour dans le canton de Fribourg, par exemple. Le comité a-t-il des contacts avec ces communes ?

Non, pas pour l'instant, car le comité attend de voir le contour géographique de la future commune.

Monsieur Bernard ORY remercie les orateurs et pensent qu'il ne faut pas avoir peur de ce projet mais plutôt avoir peur de ne pas y entrer.

Monsieur Edgar SCHAFFNER demande comment l'aspect associatif sera pris en compte dans ce projet.

Rien n'a été prévu pour l'instant. Ce point sera réglé dans la convention.

Monsieur Vincent EGGENSCHWILER remercie les personnes présentes à l'Assemblée et souligne la présence de jeunes citoyennes et citoyens.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Monsieur Jean-Pierre MEUSY prend congé et remercie encore une fois Messieurs Vincent EGGENSCHWILER et Gérard METILLE.

3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 50'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation de travaux d'entretien urgents dans les cours d'eau La Betteratte, La Pran et la Fenatte

Monsieur Jean-Pierre MEUSY donne la parole à Monsieur Dominique SCHÄRER, conseiller communal, qui explique cet objet en détail.

Suite à une rencontre avec des collaborateurs de l'Office de l'Environnement, les Autorités communales ont été dans l'obligation de réaliser une étude préliminaire avant d'entreprendre les travaux prévus dans les cours d'eau de village. En attendant l'acceptation de cette étude par le Service cantonal, le Conseil communal a décidé de réaliser des travaux urgents dans les ruisseaux, travaux acceptés par l'Office de l'Environnement.

Quatre secteurs ont été retenus, d'entente avec Monsieur Frédéric FRICHE du bureau Biotec. Il s'agit des secteurs suivants :

Secteur n°1 – La Betteratte – tronçons n° 4.1 et 4.2 du PGE, rue de la Fin

Secteur n°2 – La Pran – tronçon n° 1.2 du PGE, ferme du Battoir

Secteur n°3 – La Fenatte – tronçon n° 5.1 du PGE, propriétés de Madame Narcisse MORET et de Madame Magali ECKERT, route de Bourrignon.

Secteur n°4 – La Fenatte – tronçon n° 5.1 du PGE, en amont et en aval de la ferme du Moulin à la route de Bourrignon.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter ce crédit.

Monsieur Jean-Pierre MEUSY remercie Monsieur Dominique SCHÄRER et informe l'Assemblée que les Autorités communales se renseigneront sur une éventuelle participation financière du Canton voire de la Confédération pour ces travaux dans le cadre des futurs travaux prévus par la planification en cours. De même, la question de la planification financière des propriétaires concernés et bénéficiaires des mesures prévues sera clarifiée.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Monsieur Jean-Pierre CHAPPUIS demande si le secteur des Vargis a été étudié pour ces travaux urgents.

Pour l'instant, seuls les quatre secteurs présentés feront l'objet de travaux. Par contre, une visite des lieux, en compagnie de Monsieur Frédéric FRICHE du bureau Biotec, sera mise sur pied afin de voir s'il y a quelque chose à entreprendre.

Madame Christine STUDER demande si une étude plus approfondie et pour l'ensemble des cours d'eau a été prévue ?

Oui mais les exigences cantonales sont toujours plus grandes et une nouvelle étude a été exigée par l'Office de l'Environnement avant d'entreprendre des travaux. Mais, dans l'urgence, il a fallu prendre des décisions, raison pour laquelle le Conseil propose l'ouverture de ce crédit.

Monsieur Antonio DOMINGUEZ demande à quel stade d'avancement se trouve le projet global de l'entretien des ruisseaux ?

Le projet est en cours mais comme dit auparavant, le canton demande de nouvelles études. Il est également mentionné, encore une fois, que ces travaux d'entretien sont acceptés par l'Office de l'Environnement.

Monsieur Jean-Claude VEYA trouve que ces travaux sont très importants à faire. Selon lui, cet investissement ne sera pas perdu.

Monsieur Bernard ORY remercie les Autorités communales de cette décision mais souhaite connaître dans quel délai les travaux globaux pourront être réalisés.

Monsieur Christophe RIAT informe l'Assemblée communale que la Commune souhaite pouvoir entreprendre ces travaux dans le courant de l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 50'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation de travaux d'entretien urgents dans les cours d'eau La Betteratte, La Pran et La Fenatte.

4. Décider et voter la création d'un poste administratif à un taux de 50%, relatif à la collaboration avec la commune de Bourrignon et pris en charge entièrement par cette dernière

Monsieur Christophe RIAT, maire, présente ce point de l'ordre du jour. Il rappelle que l'administration de Develier s'occupe déjà du secrétariat, de la tenue des procès-verbaux des séances du Conseil communal et de celui de l'Assemblée communal de Bourrignon, et ce dès le 1^{er} avril 2013. La Commune de Bourrignon a émis le désir de confier à la Commune de Develier les tâches suivantes dès le 1^{er} janvier 2014, suite à une démission et un départ à la retraite :

- Caisse
- Agence AVS
- Registre des impôts

Pour ce faire, le Conseil communal demande l'Assemblée d'accepter la création d'un poste à 50% afin d'absorber ce supplément de charges.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte. Monsieur Jean-Pierre MEUSY précise que la décision est soumise à l'Assemblée communale incombe au Conseil communal. Ce dernier a néanmoins souhaité la soumettre à l'Assemblée.

Monsieur Jean-Pierre MEUSY demande si ce mandat est limité dans le temps.

Ce poste fait partie de la convention passée avec la Commune de Bourrignon. Cette dernière est renouvelable d'année en année, la première fois à la fin de l'année 2014.

Monsieur Antonio DOMINGUEZ ne comprend pas pourquoi ce poste est à la charge de Develier et non à celle de Bourrignon.

La logique veut que ce poste soit à Develier et comme il fait partie de la Convention signée entre les deux communes, il peut être rediscuté à chaque renouvellement de ladite convention.

Monsieur Roger FLEURY précise que ce poste est un appui au personnel de la Commune de Develier. La personne qui sera engagée ne s'occupera pas uniquement des « affaires » de Bourrignon mais une répartition des tâches sera opérée par le personnel administratif.

Monsieur Christophe RIAT précise encore que l'annonce qui paraîtra fera mention d'un poste de 50% à 70%. En effet, l'engagement d'une nouvelle personne permettrait à deux collaborateurs de retrouver leur taux d'occupation initial.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, la création d'un poste administratif à 50% relatif à la collaboration avec la commune de Bourrignon et pris en charge entièrement par cette dernière.

5. Divers et imprévus

Néant.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée. Puis, il lève l'Assemblée à 22h25, en présence de trente-sept personnes, membres de l'Autorité compris.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président :

le secrétaire :

J.-P. Meusy

V. Chételat